

Rétrospective en **procédure civile** | 2024

Camille de Salis

Janvier 2024 | Décembre 2024

ATF 150 III 204

La compétence *ratione materiae* en cas de versement d'un capital suite à un accident

Le versement d'un capital par une assurance complémentaire en cas d'invalidité suite à un accident ne complète pas les prestations de la LAMal. En conséquence, la compétence *ratione materiae* d'un tribunal pour connaître du litige ne découle pas de l'[art. 7 CPC](#) (AL). www.lawinside.ch/1411/

TF, 12.12.2023, 4A_95/2023

Contrat de prise en charge postale et preuve de l'expédition du pli

L'expéditeur qui choisit un mode de transmission postal sans délivrance par la poste d'une attestation – en l'espèce, la remise d'un pli à un coursier en vertu d'un contrat de prise en charge avec la Poste suisse – court le risque de ne pas pouvoir apporter la preuve certaine de la remise de l'envoi en temps utile. Cependant, il garde le droit de l'apporter par tout autre moyen de preuve adéquat (IB). www.lawinside.ch/1414/

ATF 150 III 385

Le réexamen des rapports familiaux après une décision de renvoi à l'instance inférieure

Après le renvoi d'une affaire de droit de la famille relative aux enfants par le Tribunal fédéral, l'instance cantonale supérieure doit actualiser les éléments de fait à la base de sa décision avant de rendre une nouvelle décision (ALVO). www.lawinside.ch/1480/

ATF 150 III 367

La computation des délais exprimés en mois

Les délais exprimés en mois commencent à courir le jour même de leur événement déclencheur. En particulier, l'[art. 142 al. 2 CPC](#) doit être interprété en ce sens que le « jour où [le délai] a commencé à courir » n'est pas déterminé par l'[art. 142 al. 2 CPC](#), mais se réfère au jour de l'élément déclencheur (IB). www.lawinside.ch/1486/

Proposition de citation : CAMILLE DE SALIS, Rétrospective en procédure civile 2024, www.lawinside.ch/cpc24.pdf

Lien de téléchargement : www.lawinside.ch/cpc24.pdf